



COMITÉ ANIMER ET SOUTENIR LA COMMUNAUTÉ

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 12 DÉCEMBRE 2023 EN MODE HYBRIDE (SALLE DE LA COMMISSION PERMANENTE ET VISIOCONFÉRENCE)

Membres :	Mme Maryse Bellemare, conseillère municipale Mme Francine Boivin, citoyenne M. René Martin, conseiller municipal et président du comité M. Luc Tremblay, conseiller municipal et vice-président du comité
Invités et invitées	Mme Pascale Albernhé-Lahaie, conseillère municipale M. Éric Angers, directeur – Gestion des eaux et des immeubles (10 h 15 à 10 h 41) Mme Véronique Angers, conseillère – Saines habitudes de vie et réussite éducative (9 h 01 à 9 h 35) M. Dany Carpentier, conseiller municipal (arrivée : 9 h 13) M. Philippe Champagne, chef de division – Sport, événements et plein air M. Dany Cloutier, directeur – Sécurité incendie et sécurité civile (10 h 16 à 10 h 43) M. Richard W. Dober, conseiller municipal (arrivée : 8 h 38) M. Patrice Dupuis, directeur général, STTR (8 h 32 à 10 h 59) M. Robert Dussault, directeur général adjoint – Planification (arrivée : 9 h 02) Mme Andréanne Guilbert, directrice de cabinet associée M. Rudy Hamel, chef de division – Gestion des risques et sécurité civile (10 h 15 à 10 h 42) Mme Carine Houle, secrétaire administrative aux commissions et comités Mme Nancy Kukovica, cheffe de division – Culture et bibliothèques (8 h 31 à 9 h 02; retour : 11 h 26) M. Jean Lamarche, maire Mme Mylène Leclerc, coordonnatrice – Loisirs (9 h 25 à 10 h 41) M. Jean-Michel Legault, chef de service – Immeubles (10 h 15 à 10 h 41) M. Frédéric Maurais, directeur – Bureau de projets, des actifs et de la performance organisationnelle (10 h 16 à 10 h 41) M. Pierre Montreuil, conseiller municipal (arrivée : 9 h 36) Mme Cindy Moreau, chef de division – Loisirs et vie communautaire (départ : 11 h 32) M ^e Annie Pagé, directrice générale adjointe – Proximité Mme Cindy Savard Tremblay, assistante-trésorière (10 h 42 à 11 h 18) Mme Cynthia Simard, directrice – Communications et participation citoyenne

M^e Yolaine Tremblay, greffière et directrice – Greffe, gestion des documents et archives (10 h 42 à 11 h 12)

Absences : Mme Janick Lefebvre, citoyenne
Mme Sabrina Roy, conseillère municipale et membre du comité

Il est important de préciser que ce comité joue un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au comité exécutif ou au conseil municipal pour décisions ultérieures.

1. **Ouverture de la réunion**

L'ouverture de la réunion est faite par M. René Martin, président du comité, à 8 h 30. En raison de l'ordre du jour chargé, il demande de respecter le temps alloué à chaque sujet.

2. **Consentement à l'enregistrement de la réunion**

M. René Martin demande aux membres du comité s'ils consentent à l'enregistrement de la réunion. Tous les membres consentent à l'enregistrement de la réunion.

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. **Adoption du procès-verbal de la réunion du 14 novembre 2023**

Le président s'informe auprès des membres qui étaient présents à la réunion du comité du 14 novembre 2023 s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

5. **Adoption des procès-verbaux des réunions du 14 septembre et du 9 novembre 2023 de la Table de travail sur le développement social**

Le président s'informe auprès des membres du comité s'ils ont pris connaissance des procès-verbaux de la Table de travail sur le développement social qui avaient été déposés sur le site SharePoint du comité. Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

6. **Révision de la politique d'admissibilité des organismes**

Mme Cindy Moreau informe les personnes présentes que la Politique d'admissibilité des organismes au soutien de la Ville de Trois-Rivières est appliquée depuis maintenant une année et qu'à la suite des commentaires reçus, il est opportun de la réviser. En effet, l'entrée en vigueur de la nouvelle politique a nécessité que les

organismes s'inscrivent au nouveau portail d'accès aux organismes, ce qui leur permet de mettre à jour leurs renseignements, d'évaluer leur admissibilité au soutien de la Ville et de les responsabiliser. Auparavant, 450 organismes étaient reconnus par Ville. Depuis la nouvelle politique, 320 demandes d'admissibilité ont été reçues. Il faut donc aider les organismes à gérer le changement et les accompagner. À la lumière des constats qui ont été dressés, des modifications sont proposées, dont des adaptations relatives aux activités sur le territoire, au nombre de membres qui habitent Trois-Rivières, à une assurance qui identifie la Ville comme coassurée, à la liste des membres et leurs coordonnées, à la redistribution des actifs en cas de dissolution, aux activités ou aux services accessibles, aux politiques exigées (vérification des antécédents judiciaires, saine gestion financière et gestion des conflits d'intérêts) et à une assurance responsabilité civile et responsabilité des administrateurs. Les personnes présentes discutent des adaptations proposées et sont d'accord pour modifier la Politique sur l'admissibilité des organismes au soutien de la Ville de Trois-Rivières.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du comité ont pu s'exprimer, le président recommande d'approuver les modifications à apporter à la Politique d'admissibilité des organismes au soutien de la Ville de Trois-Rivières. Approuvé à l'unanimité.

7. **Mandat de travailler sur un projet de centrale d'équipement accessible au parc Lambert**

Mme Cindy Moreau explique que l'objectif de la présentation consiste à déterminer si son équipe continue, ou non, le travail amorcé en vue d'obtenir une centrale d'équipement. Mme Véronique Angers présente les deux projets proposés par l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie (URLSM) : Box-Up, station de casiers connectés libre-service et Prêt-pour-bouger, centrale d'équipement récréatif, sportif et adapté. Elle ne recommande pas d'aller de l'avant avec la station Box-Up en raison, notamment, de son coût élevé. Quant à la centrale d'équipement, une proposition a été reçue de la Maison Grandi-Ose qui souhaite établir une centrale au parc Lambert et l'ouvrir neuf heures par semaine. Mme Angers définit les rôles et les responsabilités de la Maison Grandi-Ose, de la Ville et de l'URLSM et présente les prévisions budgétaires pour l'année d'implantation et les suivantes. Mme Moreau demande si son équipe doit poursuivre ou non le travail dans cette voie et précise que la Ville n'a pas de personnel pour s'occuper de la centrale. Les personnes présentes discutent du nombre d'heures d'ouverture et de la demande qui va assurément croître, de partenaires qui pourraient se greffer au projet et du risque administratif lié à un projet à long terme. Elles recommandent alors de poursuivre le travail pour voir ce qui peut être fait au parc Lambert.

Mme Moreau indique qu'il faudra revenir auprès du comité, car la demande pour l'été doit être déposée en février et qu'elle n'est pas certaine que son équipe est en mesure de préparer le dossier avant la date limite. Il est proposé de prendre le temps nécessaire pour bien faire les choses et de présenter le dossier de la Ville à un prochain dépôt. Mme Angers explique que si la Ville ne dépose pas son projet en février, elle perdra un an de financement de l'URLSM. Les personnes présentes discutent de la durée déterminée du projet, de l'opportunité de perdre une année de financement et du fait que la Ville n'a pas les fonds nécessaires pour aller de l'avant immédiatement.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du comité ont pu s'exprimer, le président recommande de poursuivre les réflexions qui mèneront à une décision à long terme dans le dossier de la centrale d'équipement. Approuvé à l'unanimité.

8. **État de situation du projet d'aménagement de l'aire écologique des Berges**

Mme Mylène Leclerc informe les personnes présentes que la présentation portera sur l'état d'avancement des différentes démarches du comité Action Plein air. Elle commence par la Promenade du Saint-Maurice (actions entreprises et actions à venir), l'espace vert des Berges (implantation d'un feu piétonnier, sentier, analyse pour parc canin non clôturé, infrastructures sur les terrains du ministère des Transports et de la mobilité durable et d'Hydro-Québec) et termine avec l'aire écologique de Casson (développement non recommandé par le comité Action Plein Air). Les personnes présentes discutent de la rue des Berges, de l'intersection des Chenaux et des Forges, du plan stratégique de la Ville en lien avec le développement de sentiers et d'une éventuelle entente avec Hydro-Québec pour donner accès à son boisé.

9. **Accès à la piscine de l'UQTR**

Mme Mylène Leclerc dépose l'analyse du projet pilote de la carte accès piscine à l'UQTR en cours depuis 2021. Cette carte offre une tarification abordable à la piscine et une plus grande accessibilité à la population trifluvienne. Mme Leclerc présente les coûts annuels du projet pilote depuis 2021 et les coûts estimés pour 2024. Elle précise qu'il n'y a pas de plafond à l'utilisation. Elle présente ensuite l'évolution de la fréquentation depuis la mise en place du projet pilote (cartes d'accès et entrées individuelles). La tarification accessible est 4 \$ par adulte pour un accès journalier, et une carte de 20 accès pour adulte à 3 \$ par accès est aussi offerte. Elle recommande de poursuivre en 2024 ce projet pilote très apprécié des utilisatrices et utilisateurs.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du comité ont pu s'exprimer, le président recommande la poursuite du projet pilote en 2024 afin de donner à la population trifluvienne un accès à tarif abordable à la piscine de l'UQTR. Approuvé à l'unanimité.

10. **Ouverture de la piscine de l'Expo à l'été 2024**

M. Jean-Michel Legault souhaite obtenir une orientation du conseil concernant la prochaine saison estivale et les suivantes. Il brosse un portrait de la situation de la piscine de l'Expo (état de la peinture, perte d'eau, trottoir à remplacer autour de la piscine et systèmes de filtration et de chloration à remplacer). Il énonce ensuite les raisons qui expliquent ces réparations et donne leur coût approximatif. Afin d'ouvrir la piscine à l'été 2024, il faut refaire la peinture, ce qui repoussera d'un mois la date d'ouverture de la piscine. Cette dernière serait ensuite fermée pour les étés 2025 et 2026 afin d'effectuer les travaux nécessaires. De plus, l'origine de la perte d'eau a été découverte, ce qui permet de conserver la taille du bassin actuel et d'envisager une réfection du bassin plutôt qu'une construction à petite échelle. M. Frédéric Maurais précise que des fonds avaient été prévus au PTI pour les infrastructures aquatiques et qu'un règlement d'emprunt permettra de réaliser les travaux. Les personnes présentes sont heureuses d'apprendre que la taille du bassin ne sera pas réduite et demandent s'il est possible de réaliser tous les travaux la même année pour ne pas priver la population de la piscine trop longtemps. M. Legault répond que les délais sont trop courts pour effectuer tous les travaux à l'été 2024, mais que les travaux de peinture pourront être réalisés. Les personnes présentes discutent ensuite de chauffage de l'eau et de consultations publiques.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du comité ont pu s'exprimer, le président recommande d'aller de l'avant avec les travaux de peinture de la piscine de l'Expo à l'été 2024, travaux qui retarderont d'un mois l'ouverture de la piscine. Approuvé à l'unanimité.

[...]

Levée de la réunion

Il est 11 h 46 et tous les points à l'ordre du jour ont été discutés. La réunion est levée.



M. René Martin
Président du comité et conseiller
municipal



Mme Carine Houle
Secrétaire administrative aux
commissions et comités